Pflichten des Arbeitgebers in den Bereichen Arbeitssicherheit und Gesundheitsschutz: Vorschriften und empfohlene Praktiken

Referenz: SEC139

Kategorien: VORSCHRIFTEN, SICHERHEIT

Unterkategorien: Allgemeine Sicherheit

SPRACHE(N):

FR

DAUER:

1 TAG(E)

SCHULUNGSEINRICHTUNGEN :

ETUDE VELLA - MCFT

ZIELE

Le but de cette formation est à la fois de présenter aux participants les aspects règlementaires en matière de santé et sécurité au travail et de guider les entreprises dans la mise en application concrètes de leurs obligations en la matière.

En effet, face aux différents articles du Code du Travail relatifs aux obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité, les recommandations de l'AAA et les instructions de l'ITM, chaque employeur, chaque travailleur désigné, chaque délégué à la sécurité se trouve confronté aux difficultés de leur mise en pratique sur le terrain.

L'émergence des cas de harcèlement moral et harcèlement sexuel devant les tribunaux entraîne des questionnements sur la façon de les identifier, de les prévenir et de les gérer.

L'originalité de ce workshop, à destination d'entreprises de toute taille, tient au fait qu'il soit animé conjointement par Maître Franca Vella, (Etude Vella) spécialisée en droit du Travail et Marie-Claire Fecherolle-Turbang, (MCFT Outsourcing Solutions) expert en santé/sécurité et coordinatrice RSE.

Elles tenteront d'apporter des réponses concrètes à la mise en pratique sur le terrain des obligations du Code du Travail.

Personnes concernées:

Les travailleurs désignés, les délégués à la sécurité, les responsables RH ainsi que les dirigeants de start-up ou sociétés nouvellement établies au Luxembourg.

INHALT

Préambule

1. Objectif
2. Intervenants
3. Vision Zéro
4. Le bien-être au travail

Partie I: Santé et sécurité au Travail

1. Définition – Obligations
2. En pratique sur le terrain

Partie II: Harcèlement moral

1. Définition
2. Obligation de l'employeur et recours de la victime
3. Comment agir et réagir

Partie III : Harcèlement sexuel

1. Définition
2. Obligation de l'employeur et recours de la victime
3. Harcèlement sexuel: comment réagir

Partie IV : Dernières nouveautés législatives

PÄDAGOGIK

Exposés théoriques, illustrations pratiques, échanges d'expériences.

ANFORDERUNGEN

Es gibt keine Voraussetzungen für dieses Schulung

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise